

COMMUNIQUE

Le 5 février le SGLCE-CGT réunit en commission exécutive a appelé à des arrêts de travail dans la profession suite à l'annonce par la directrice d'une très probable liquidation du groupe Presstalis. Une attaque sans précédent contre le système de distribution de la presse.

Certains éditeurs, pourtant administrateurs du groupe, voyant le dépôt de bilan de la messagerie historique comme une opportunité pour mettre fin au système coopératif.

La mobilisation a contribué à ramener ces éditeurs à la raison pour un temps puisque un accord a pu être trouvé entre les éditeurs-administrateurs afin de financer, avec le concours des pouvoirs publics, la messagerie Presstalis.

Si nous actons que le dépôt de bilan est pour le moment écarté, des désaccords demeurent sur le plan qui va être proposé à la négociation par la direction dans les prochains jours aux organisations syndicales de la SAD. Ce projet ne peut nous être présenté comme étant à prendre ou à laisser sous couvert d'un chantage à la liquidation.

Les problèmes de fond ne sont pas traités et comme par le passé il n'est basé que sur la recherche d'économies quitte à se séparer d'activité allant à l'encontre de la défense de l'entreprise et des emplois SAD.

Et ce n'est pas le projet de modification de loi Bichet ou le discours de notre nouvelle directrice sur le système coopératif qui sont de nature à nous rassurer sur la défense des intérêts du groupe Presstalis, du pluralisme et des statuts des salariés.

Le SGLCE-CGT a réalisé une contribution dans le cadre de la consultation initiée par le CSMP sur les « mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution de la presse » afin de faire connaître ses propositions pour la filière.

La section SAD se rendra aux paritaires pour faire valoir ses positions et garantir l'intérêt des salariés en défendant la charge de travail et les emplois qui en découlent.

A Paris, le 7 février 2018

